



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Vietnam

Question écrite n° 32898

### Texte de la question

Reponse. - L'attention du ministere des affaires etrangeres a deja ete appelee a plusieurs reprises sur le cas du romancier Doan Quoc Sy, actuellement detenu dans une prison vietnamienne en compagnie de plusieurs autres ecrivains. Comme doit le savoir l'honorable parlementaire, des demarches ont ete faites par les voies appropriees en faveur de l'interesse aupres des autorites vietnamiennes sans que malheureusement elles aient pu jusqu'a ce jour aboutir a une conclusion favorable. A cet egard et pour l'information de l'honorable parlementaire, selon des renseignements encore fragmentaires et incomplets recueillis sur place, il semblerait que l'interesse soit d'ores et deja passe en jugement le 30 juillet 1987 et qu'il ait ete condamne a une peine de dix ans de detention. Il n'est toutefois pas possible a ce stade de savoir si ce jugement a ete effectivement et officiellement prononce. Il peut enfin etre precise a l'honorable parlementaire que le Gouvernement n'entend pas rester silencieux sur la question du respect des droits de l'homme au Viet-Nam et qu'il manifestera a chaque occasion sa preoccupation a ce sujet comme cela a ete recemment le cas par la voix du secretaire d'Etat aux affaires etrangeres, M Didier Bariani, et du secretaire d'Etat charge des droits de l'homme, M Claude Malhuret.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'attention du ministere des affaires etrangeres a deja ete appelee a plusieurs reprises sur le cas du romancier Doan Quoc Sy, actuellement detenu dans une prison vietnamienne en compagnie de plusieurs autres ecrivains. Comme doit le savoir l'honorable parlementaire, des demarches ont ete faites par les voies appropriees en faveur de l'interesse aupres des autorites vietnamiennes sans que malheureusement elles aient pu jusqu'a ce jour aboutir a une conclusion favorable. A cet egard et pour l'information de l'honorable parlementaire, selon des renseignements encore fragmentaires et incomplets recueillis sur place, il semblerait que l'interesse soit d'ores et deja passe en jugement le 30 juillet 1987 et qu'il ait ete condamne a une peine de dix ans de detention. Il n'est toutefois pas possible a ce stade de savoir si ce jugement a ete effectivement et officiellement prononce. Il peut enfin etre precise a l'honorable parlementaire que le Gouvernement n'entend pas rester silencieux sur la question du respect des droits de l'homme au Viet-Nam et qu'il manifestera a chaque occasion sa preoccupation a ce sujet comme cela a ete recemment le cas par la voix du secretaire d'Etat aux affaires etrangeres, M Didier Bariani, et du secretaire d'Etat charge des droits de l'homme, M Claude Malhuret.

### Données clés

**Auteur :** [M. Godfrain Jacques](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32898

**Rubrique :** Politique exterieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 novembre 1987, page 6259

**Réponse publiée le** : 1er février 1988, page 431